

Date de la Révision: 10/16/2020

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: VIBRA-STAIN - 8 OZ AVOCADO

Substance: CVSC 0008 053

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.

2835 Grand-Allee

Saint Hubert QC J4T 2R4

CA

Personne à contacter: Département d'EH&S

Téléphone: (450)465-2233

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le

Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Cancérogénicité Catégorie 1B

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale 2.55 %
Toxicité aiguë, cutanée 2.55 %
Toxicité aiguë, inhalation, 5 %

vapeurs

Toxicité aiguë, inhalation, 5 %

poussière ou brouillard

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger



Date de la Révision: 10/16/2020

Mention de Danger: Peut provoquer le cancer.

Conseil de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir

lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Intervention: Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des

soins médicaux.

Entreposage: Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement

et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA):

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Glycol ether solvent		112-34-5	1 - <5%
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p		85828-89-3	0.1 - <1%
1-Methoxy-2-Propanol		107-98-2	0.1 - <1%
Dipropylene glycol methyl ether		34590-94-8	0.1 - <1%
Acid Black 172		57693-14-8	0.1 - <1%

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à

l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

Protection personnelle pour

les secouristes:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.



Date de la Révision: 10/16/2020

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Peur causer de l'irritation de la peau et des yeux.

Données non disponibles. Dangers:

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction

approprié:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction

inappropriées:

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le

Dangers spécifiques provenant

de la substance chimique:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre

l'incendie:

Données non disponibles.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Données non disponibles.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiquer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation

locale.

Mesures de Précautions **Environnementales:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les

sources d'eau ou les égouts. Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important.



Date de la Révision: 10/16/2020

7. Manutention et stockage

Manutention

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Conseils de manipulation:

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mesures de prévention des contacts:

Données non disponibles.

Mesures d'hygiène:

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant

les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Entreposage

Conditions de stockage sûres: Garder sous clef.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Glycol ether solvent - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2013)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro- 3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H- pyrazol-4- yl)diazenyl]benzoate 2-[2- (4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo- 1-phenyl-1H-p - Fraction inhalable sous forme de Cr(VI)	TWA	0.0002 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2018)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro- 3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H- pyrazol-4- yl)diazenyl]benzoate 2-[2- (4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo- 1-phenyl-1H-p - Fraction inhalable sous forme de Cr(III)	TWA	0.003 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2018)
	TWA	0.003 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2018)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro- 3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H- pyrazol-4- yl)diazenyl]benzoate 2-[2- (4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo- 1-phenyl-1H-p - Fraction inhalable sous forme de Cr(VI)	STEL	0.0005 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2018)





Date de la Révision: 10/16/2020

Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro- 3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H- pyrazol-4- yl)diazenyl]benzoate 2-[2- (4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo- 1-phenyl-1H-p - en Cr	PEL		0.5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	PEL		0.5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	PEL		1 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro- 3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H- pyrazol-4- yl)diazenyl]benzoate 2-[2- (4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo- 1-phenyl-1H-p	Ceiling		0.1 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
1-Methoxy-2-Propanol	TWA	50 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (02 2013)
	STEL	100 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (02 2013)
Dipropylene glycol methyl ether	TWA	100 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	STEL	150 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL	100 ppm	600 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Acid Black 172 - Fraction inhalable sous forme de Cr(III)	TWA		0.003 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (03 2018)
Acid Black 172 - en Cr	PEL		0.5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	Туре	Valeurs Limites d'I	Exposition	Source
2-Propoxyethanol (Glycol ether)	TWA	25 ppm	110 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Glycol ether solvent - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)

Nom chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Glycol ether solvent - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro- 3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H- pyrazol-4- yl)diazenyl]benzoate 2-[2- (4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo- 1-phenyl-1H-p - en Cr	TWA	0.01 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	TWA	0.5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)



EUCLID CHEMICAL

Version: 2.0

Date de la Révision: 10/16/2020

1-Methoxy-2-Propanol	TWA	50 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
1-Methoxy-2-Propanol	TWA	50 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
	STEL	100 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
1-Methoxy-2-Propanol	STEL	150 ppm	553 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	TWA	100 ppm	369 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	STEL	100 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2018)
Dipropylene glycol methyl ether	TWA	100 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	150 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Dipropylene glycol methyl ether	TWA	100 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
	STEL	150 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Dipropylene glycol methyl ether	STEL	150 ppm	909 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	TWA	100 ppm	606 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Propylene glycol - Aérosol	TWA		10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Propylene glycol - Vapeur et aérosol	TWA	50 ppm	155 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Acid Black 172 - en Cr	TWA		0.5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
2-Methoxy-1-propanol	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	40 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)



Date de la Révision: 10/16/2020

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p (Chrome total: Moment de prélèvement: En fin du poste, en fin de semaine.)	25 μg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2013)
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro- 3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H- pyrazol-4- yl)diazenyl]benzoate 2-[2- (4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo- 1-phenyl-1H-p (Chrome total: Moment de prélèvement: Augmentation durant le poste.)	10 μg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2013)

Contrôles Techniques Appropriés Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau

Protection des Mains: Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas

de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du

corps:

Données non disponibles.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant

les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:LiquideForme:LiquideCouleur:VertOdeur:Suave

Seuil de perception de l'odeur:ph:

Données non disponibles.

Données non disponibles.



Date de la Révision: 10/16/2020

Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.

Température d'ébullition initiale et Données non disponibles.

intervalle d'ébullition:

Point d'éclair:Données non disponibles.Taux d'évaporation:Plus lent que l'éther

Inflammabilité (solide, gaz): Non

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure

(%):

Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité - inférieure

(%):

Données non disponibles.

Limites d'explosivité - supérieure: Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure: Données non disponibles.

Pression de vapeur: Données non disponibles.

Densité de vapeur: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par

conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.

Densité relative: 1

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Soluble

Solubilité (autre): Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles.

Température d'auto-inflammation:Données non disponibles.Température de décomposition:Données non disponibles.Viscosité:Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Acides forts. Bases fortes.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent

irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

Contact Cutané: Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.



Date de la Révision: 10/16/2020

Contact avec les yeux: Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un

malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Glycol ether solvent DL 50 (Rat): 3,306 mg/kg

1-Methoxy-2-Propanol DL 50 (Rat): 3,739 mg/kg

Dipropylene glycol methyl

ether

DL 50 (Rat): 5,180 mg/kg

Acid Black 172 DL 50 (Rat): >= 5,000 mg/kg

Cutané

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Glycol ether solvent DL 50 (Lapin): 2,764 mg/kg

1-Methoxy-2-Propanol DL 50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dipropylene glycol methyl

ether

DL 50 (Lapin): 9,500 mg/kg

Acid Black 172 DL 50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.



Date de la Révision: 10/16/2020

Substance(s) spécifiée(s):

1-Methoxy-2-Propanol CL 50 (Rat): 54.6 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Glycol ether solvent in vivo (Lapin): Légèrement irritant.

1-Methoxy-2-Propanol in vivo (Lapin): non irritant

Dipropylene glycol

methyl ether

in vivo non irritant

Acid Black 172 in vivo (Lapin): non irritant

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Glycol ether solvent Lapin, 24 - 72 hrs: Très irritant

1-Methoxy-2-Propanol Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

Dipropylene glycol

methyl ether

Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Peut provoquer le cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérigène identifié



Date de la Révision: 10/16/2020

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Glycol ether solvent CL 50 (Crapet arlequin (Lepomis macrochirus), 96 h): 1,300 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.



Date de la Révision: 10/16/2020

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Glycol ether solvent Log Kow: 0.56

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Données non disponibles.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des

déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé



Date de la Révision: 10/16/2020

IMDG:

Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique
Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p
1-Methoxy-2-Propanol
Acid Black 172

Quantité à déclarer
10 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risque différé (chronique) pour la santé Cancérogénicité

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Aucun composant réglementé par la Proposition 65 de la Californie n'est pré.



Date de la Révision: 10/16/2020

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Identité Chimique

Glycol ether solvent

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du MA n'est présent.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique

Glycol ether solvent Chromium, 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)diazenyl]benzoate 2-[2-(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-p Acid Black 172

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du RI n'est présent.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et : 394 g/l

le solvant exonéré)

COV - Méthode 310 : 1.97 %



Date de la Révision: 10/16/2020

Inventaires:

L'Australie AICS: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

EINECS, ELINCS ou NLP: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Japon (ENCS) Liste: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inv Chinois. Substances Chimiques

Existantes:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

La Corée Existant des Produits

chimiques Inv.:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inventaire de NDSL du Canada: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Philippines PICCS: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inventaire de TSCA américain: Toutes les composantes dans ce

produit sont énumérées dans ou

exemptes de l'Inventaire.

Inventaire de Nouvelle-Zélande de

Produits chimiques:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Japon Liste d'ISHL:

Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Liste de Pharmacopée de Japon: Une ou plusieurs composantes



Date de la Révision: 10/16/2020

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Liste d'Inventaire de DSL du Canada: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

ONT INV: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

INSQ: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

TCSI: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

16. Autres informations

Date de la Révision: 10/16/2020

Version n°: 2.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE

INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux

lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.